- PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL -
SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026

SALLE THÉOPHILE DOBELLE DE LA MAIRIE – 18 H 30

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Linda NAVET
N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 26.116

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le dix-neuf juin 2026, a débuté sa séance en Mairie, salle Théophile Dobelle, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

Conseillers présents :	***Conseillers absents excusés et représentés :***
M. Jean-Luc DUBAËLE	M. Serge DEVIN
M. Guy BOUTLEUX	Mme Marie-Simone POUBLON
Mme Cécile DUQUESNE	M. Arthur BOISLEUX
M. Christophe CAILLIER	Mme Valérie PROVIN
Mme Marie-José ROUSSEAU	
Mme Hélène COLL	
M. Jean-Michel SAMUEL	
Mme Pierrette CORDEBAR MERGLEN	***Conseiller absent excusé sans pouvoir :***
M. Bruno LELEU	M. Mehdi GHEZAL
Mme Micheline FOURNY	
Mme Fabienne NOURTIER	
M. Christian DESPIERRE	***Conseillère absente non excusée :***
M. Marc DUBRULLE	Mme Sandrine BARDEAUX
Mme Sylvie BAILLARD	
Mme Loëtitia HARDUIN	
M. Bertrand ARBLAY	
Mme Sabine BERNARD	
Mme Noémie BRICHE	
M. Maxime SENECAL	
M. Jean-Christophe GIRES	
M. Jean-Luc JOUGLEUX	
M. Didier SERGENT	
M. Philippe MORBIDELLI	

***M. le Maire** ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.*

Le quorum est atteint.

***M. Jean-Michel SAMUEL** est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté techniquement par Mme Linda Navet.*

M. le Maire *soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 29 avril 2026 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations.*

Intervention de M. Morbidelli *: « J'ai bien relu le compte-rendu, je n'ai pas compris ce que j'ai dit. Donc je crois que soit je m'exprime très mal ou, pas assez fort mais finalement, ça ne retranscrit pas ... ça ne veut absolument rien dire. Donc j'ai essayé de refaire un peu les phrases, mais il y en avait pour... enfin ce n'est pas possible quoi. Je ne sais pas comment on peut faire mais là ce n'est pas du tout fidèle, ça ne retranscrit...ça ne veut rien dire. »*
M. le Maire *: « C'est la bande son qui a été prise en compte. »*
M. Morbidelli *« Franchement, je m'exprime très mal. »*
M. le Maire *: « Je ne sais pas. Il faut la réécouter pour voir si c'est conforme à ce qui a été dit. »*

Le Procès-Verbal de la séance plénière du 29 avril 2026 est adopté à la majorité des suffrages exprimés : par 22 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE » (MM. Gires, Jougleux, Sergent, Morbidelli et Mme Provin).

Avant de commencer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire livre quelques messages introductifs à l'Assemblée :

« La navette des plages revient à partir du 5 juillet jusqu'au 23 août. C'est une bonne chose pour les wimereusiens pour pouvoir bien se véhiculer pour la saison estivale.

Le mardi 7 juillet, de 14 H à 16 H, à la Baie Saint-Jean, se tient une permanence des principaux opérateurs de téléphonie pour les 300 maisons wimereusiennes qui sont concernées par la fin du réseau cuivre pour passer en fibre.

Vous avez sur table le programme des manifestations de cet été. Vous verrez que c'est riche cette année, il y a beaucoup de diversité, il y a pas mal de nouveautés. On a fait un point presse cette après-midi qui sortira prochainement dans la Semaine du Boulonnais.

Voilà, si vous pouvez éteindre vos portables, ce serait très bien.

Sur le plan canicule vigilance rouge, donc la canicule rouge enclenchée par le Préfet du Pas-de-Calais, le mercredi 24 juin 2026 à 12 heures. A priori jusque ce vendredi minuit.

Les principales mesures prises par la Ville :

- *Interdiction d'accès des salles de sports et des terrains de sports pour y exercer une activité sportive,*
- *Promotion des lieux frais d'accès libre : petit bois communal, forêt des enfants...*
- *Annulation de manifestations municipales :*
    - *les lectures en herbe,*
    - *la fête de l'au-revoir de Nougatine,*
    - *les feux de la Saint Jean.*

- *Suivi du fichier des personnes vulnérables, avec une attention particulière portées aux résidants du Béguinage et aux bénéficiaires du service de portage des repas à domicile,*
- *Le plan bleu a été déclenché dans les EHPADS,*
- *Relais des messages de prévention, sur les conditions de sécurité, sur les conditions de baignade,*
- *Des actions particulières auprès des écoles (qui seront décrites lors des questions orales tout à l'heure),*
- *Pour le personnel communal :*
    - *des horaires adaptés, décalés,*
    - *des pauses fraîcheurs,*
    - *fourniture en eau.*
    - *incitation, pour les personnes fragiles, à rester chez elles.*

Donc voilà pour les plans qui ont été faits sur la Commune. Nous allons entamer les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal. »

M. le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1er Adjoint, pour les délibérations n° 1 à 4.

DÉLIBÉRATION N° 20260625_1 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2026.

M. Boutleux présente la décision modificative n° 1 pour le budget de la ville de Wimereux de l'exercice 2026 et demande au Conseil Municipal d'adopter cette dernière comme suit :

BUDGET VILLE

	DÉPENSES	RECETTES
Total Fonctionnement	2 850.00	2 850.00
Total Investissement	217 855.44	217 855.44
TOTAL GÉNÉRAL	**220 705.44**	**220 705.44**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
321	65748	Subvention Club les Schooting Stars de Boulogne-sur-Mer	350.00
01	65888	Reversement à RELYENS (Affaire BUTIN) + Décision affaire Benamor	2 500.00
TOTAL			**2 850.00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
73 - IMPOTS ET TAXES			
020	73158	TEITLD 2024 (Taxe Exploitation Infrastructure de Transport Longue Distance)	1 965.00
77 - PRODUITS SPECIFIQUES			
01	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	885.00
TOTAL			**2 850.00**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
4222	21848	Tables et chaises pour espace repas Halte-Garderie Nougatine	3 610.00
020	2188	Sonorisation de la Salle Théophile DOBELLE	15 850.00
11	2188	Relais radio d'occasion MOTOROLA DR 3000 (1 200 €)	2 460.00
		Défibrillateur entièrement automatique PRIMEDIC (1260 €)	
211	2188	Jeux extérieurs Ecole Fabre d'Eglantine - Cours n°1 (13 630 €)	23 360.00
		Jeux extérieurs Ecole Fabre d'Eglantine - Cours n°2 (9 730 €)	
4222	2188	Lits et matelas pour dortoir Halte-Garderie Nougatine	7 275.00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
020	2313	Equilibre sur provision pour travaux	165 300.44
TOTAL			**217 855.44**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
312	1328	Subvention AIECW Restauration extérieure de l'église Immaculée Conception (Coût des travaux inférieur)	- 42 144,56
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
845	2315	Subvention CAB Reconstruction pont Napoléon - Schéma Directeur Cyclable (150 000 €)	260 000.00
		Subvention CAB Reconstruction pont Napoléon - Réseaux EP et assainissement (110 000 €)	
TOTAL			**217 855.44**

A la fin de la présentation de la présentation de la DM Ville, intervention de M. Sergent : *« Peut-être que je n'ai pas tout compris en commission, une réflexion sur une subvention de fonctionnement, autre imputation des droits privés dans les dépenses de fonctionnement, je ne comprends pas très bien cette subvention, ça peut être élargi à n'importe quelle association ?*

M. Boutleux : *« J'ai dit que j'allais y revenir après parce que c'est une subvention à une association pour une jeune Wimereusienne qui a participé au championnat d'Europe au Shooting Star donc la subvention est de 350 € pour l'Association. »*
M. Sergent *: « La question était de savoir si ça pouvait être élargi à n'importe quelle association ? »*
M. Boutleux *: « Ça dépend par rapport aux wimereusiennes et wimereusiens qui participent à des compétitions et qui sont évidemment dans d'autres associations que des associations wimereusiennes à certains niveaux. Il est évident là, je parle de championnat d'Europe, on ne va pas parler de championnat départemental. »*
M. Sergent *: « Je pensais à un certain club auquel j'appartiens. »*
M. le Maire *: « Le club a déjà une subvention. »*
M. Sergent *: « Non mais globalement c'est des cas particuliers puisque cette personne n'avait pas les moyens de participer. »*
M. Boutleux *: « Voilà c'est ça, ce sont des cas particuliers pour les personnes qui n'ont pas les moyens de participer. C'est 350 € pour le déplacement, les repas ... »*
M. le Maire *: « On voit un petit peu les ressources des familles. »*

Intervention de ***M. Morbidelli*** *: « Alors pour le niveau des dépenses d'investissement, chapitre 020. C'est la salle Dobelle, c'est ça que vous avez dit, c'est la sonorisation de cette salle ? »*
M. Boutleux *: « Oui, 020, c'est la sonorisation de la salle Dobelle. »*
M. Morbidelli *: « D'accord. Et est-ce qu'on a finalement une idée globale du coût de cette salle, conception, aménagement etc. ? »*
M. le Maire *« La construction était affichée sur les quais. »*
M. Morbidelli *: « Et j'avais une question, il m'a semblé comprendre que pour le poste 11 c'était un défibrillateur c'est ça ?*
M. Boutleux *« Alors défibrillateur entièrement automatique, pour 1 260 €. »*
M. Morbidelli *: « On en a d'autres dans la Commune ? »*
M. Boutleux *: « Oui oui. »*
M. Morbidelli *« C'est le combien ième là ?*
M. le Maire *: « Il y a une cartographie là-dessus. »*
M. Boutleux *: « M. Devin est absent, c'est lui qui a vraiment les chiffres. »*
Mme Coll *: « Il y a une application. »*
M. Morbidelli *: « Et là j'ai compris qu'il allait être positionné au niveau de la police municipale c'est ça ? «*
M. Boutleux *: « C'est là je pense, là je ne peux pas vous l'affirmer. »*
M. Morbidelli *: « Parce que, en fait c'est bien à la Police Municipale mais à partir d'une certaine heure c'est fermé alors est-ce que ce sera quand même accessible ? Est-ce que ce n'est pas mieux que ce soit dans les voitures pour se déplacer ? Est-ce que c'est prévu comme ça ?*
M. Boutleux *: « Je pense qu'ils vont prendre les voitures aussi mais pour le moment je ne sais pas. »*
M. le Maire *: « Là-haut il y en a un et il y en a même un peu partout à l'extérieur. »*
M. Boutleux *: « Salles de sports, il y en a, donc la Police, je pense qu'il y en a. »*

***M. Morbidelli** : « Il y en a qui sont accessibles de manière directe ? »*
***M. Boutleux** : « Oui. »*
***M. le Maire** : « Là sur la place, vous avez sur l'ancienne Mairie, au niveau de la friterie, à travers les espaces verts, il y a un petit passage qui a été fait, il y en a un. »*
***M. Morbidelli** : « Ce serait bien c'est qu'il y ait une vraie cartographie. Est-ce qu'il y a des associations qui participent à ça au niveau national ? »*
***M. le Maire** : « Il y a une cartographie. »*
***Mme Coll** : « Et en fait, M. Devin m'a expliqué qu'on peut installer une application sur le portable et on sait exactement où les défibrillateurs sont situés à Wimereux. »*
***M. Morbidelli** : « Juste, c'est d'en faire la promotion. »*
***M. Boutleux** : « Je pense qu'on avait fait un quadrimestriel, il y a quelque temps justement pour donner la position des défibrillateurs. »*

*Intervention de **M. Jougleux** : « Oui merci. Juste pour rebondir sur ce que disait M. Morbidelli, par rapport aux défibrillateurs, est-ce que les membres du personnel municipal sont formés aux gestes de premiers secours, type PSC1 voire PSE. »*
***M. le Maire** : « Oui, il y a des formations qui ont été faites. »*
***M. Jougleux** : « Tout le personnel municipal est formé à ça ? Ou il y a des agents spécifiques ? »*
***M. le Maire** : « Il y a une partie qui a été faite. »*
***M. Gires** : « De même que la manipulation aux extincteurs ».*
***M. le Maire** : « Oui. D'autres questions ?*

*Intervention de **M. Sergent** : « Oui sur les immobilisations en cours au niveau des constructions, on avait dit que c'était un équilibre sur travaux, est-ce qu'on pourra, pas aujourd'hui, avoir le détail ?*
***M. Boutleux** : « Oui, mais pas aujourd'hui. »*

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
VOTE : 22 voix « POUR »
5 voix « CONTRE » (MM. Gires, Jougleux, Sergent, Morbidelli et Mme Provin).

DÉLIBÉRATION N° 20260625_2 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET CAMPING MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2026.

M. Boutleux présente la décision modificative n° 1 pour le budget du camping municipal l'Olympic de l'exercice 2026 et demande au Conseil Municipal d'adopter cette dernière comme suit :

BUDGET CAMPING MUNICIPAL

	DÉPENSES	RECETTES
Total Fonctionnement	0.00	0.00
Total Investissement	0.00	0.00
TOTAL GÉNÉRAL	**0.00**	**0.00**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
633	2188	Régul. chauffe eau + provision électroménager mobil home	3 000.00
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS			
633	2313	Régul. chauffe eau + provision électroménager mobil home	- 3 000.00
TOTAL			**0.00**

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
VOTE : A L'UNANIMITÉ.

DÉLIBÉRATION N° 20260625_3 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2026 - MODIFICATION.

M. Boutleux propose au Conseil Municipal d'attribuer au club les Schooting Stars de Boulogne-sur-Mer une subvention d'un montant de 350 € (*trois cent cinquante euros*).

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
VOTE : A L'UNANIMITÉ.

DÉLIBÉRATION N° 20260625_4 : BUDGET VILLE - MANDAT SPÉCIAL JUMELAGE.

M. Boutleux expose la délibération sollicitant le Conseil Municipal afin de valider l'octroi d'un mandat spécial pour participer au séjour en Allemagne à M. Dubaële, Maire et la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

M. le Maire *informe que tous les élus peuvent y aller et les frais correspondent au repas sur place. Chaque Conseiller a, à sa charge, ses frais d'hôtel.*
Intervention de ***M. Morbidelli*** *: « J'ai lu parce que je ne connais pas bien cette réglementation, sur le portail des collectivités locales, il explique que le mandat spécial, vous avez le droit effectivement à un fonctionnement d'hébergement et de repas sur la base d'un décret du 03 juillet 2026 par contre il précise que, pour les autres dépenses, il y a un état de frais qui est soumis à délibération. C'est comme ça que cela se passe ? »*

***M. le Maire** : « Là, on va avec l'association au jumelage sur place. On paye nos chambres d'hôtel personnellement, ce n'est pas sur le compte de la Collectivité. C'est uniquement les repas entre France-Allemagne car quand ils viennent ici, ils nous payent un repas donc quand on va là-bas, nous on leur paye un repas. La délibération est faite dans ce sens-là. »*
***M. Boutleux** : « Je dirais que ce n'est pas les frais seulement de M. le Maire, ce sont les frais de toute la délégation qui y va... »*
***M. le Maire** : « ... ça m'autorise à payer le repas pour les Allemands là-bas et pour les élus qui y vont. »*
***M. Morbidelli** : « D'accord ».*
***M. le Maire** : « Y a-t-il d'autres questions ? Non. Pour votre information, il y a quinze défibrillateurs sur la Ville. »*

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
VOTE : A L'UNANIMITÉ.

DÉLIBÉRATION N° 20260625_5 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUT DE POSTES.

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'adopter l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal suite à la réorganisation du service de l'Administration Générale et du service Ressources Humaines.

*Après avoir demandé s'il y avait des questions, **M. le Maire** passe la parole à **M. Jougleux** : « Vous évoquiez le C.C.A.S., j'ai vu sur le site d'emploi de la fonction publique, emploiterritorial.fr, qu'il y avait en fait un poste qui était ouvert d'attaché, de grade A. Pourquoi recruter un cadre A, alors que vous avez déjà en pleine mutation un cadre B ?*
***M. le Maire** : « Parce que je veux développer le C.C.A.S. donc pour justement le développer et avoir, je dirais un statut un peu plus élevé, je souhaite prendre un cadre A pour les missions du C.C.A.S. sur ce mandat ci. C'était sur notre programme et le C.C.A.S. va changer un peu de tournure. Donc aujourd'hui on a besoin d'un cadre A pour justement porter certaines missions bien plus loin qu'on a pu le faire auparavant. »*
***M. Jougleux** : « Et est ce qu'on peut avoir le descriptif un petit peu des missions qui pourrait être portées ? »*
***M. le Maire** : « C'est dans la fiche de poste. Il faut regarder sur le site la fiche de poste, tout est écrit. »*
***M. Jougleux** : « Est-ce que vous avez déjà un profil qui s'est présenté à vous ? »*
***M. le Maire** : « Non, il y a des CV qui vont arriver. Là c'est tout nouveau, ça s'est passé vendredi je pense. Il y a des CV qui arrivent qu'on va traiter au cas par cas. »*
***Mme Rousseau** : « C'est jusqu'au 15 juillet. »*
***M. Gires** : « Juste pour que ce soit bien clair, on est bien d'accord sur le fait que cette délibération amène en brut à la création d'un nouveau poste d'agent municipal. »*
***M. le Maire** : « Tout à fait. »*

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
VOTE : ***22 voix « POUR »***
5 voix « CONTRE » (MM. Gires, Jougleux, Sergent, Morbidelli, Mme Provin).

DÉLIBÉRATION N° 20260625_6 : COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DE LA VILLE DE WIMEREUX ET DU C.C.A.S.
M. le Maire expose la délibération et demande à l'Assemblée :

- d'instituer un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat.
- d'autoriser la mise en place d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail.
- de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires).
- de préciser que le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la Formation Spécialisée est égal au nombre de représentants titulaires au sein du Comité Social Territorial, soit 4 représentants (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires).
- de fixer à 4 pour le CST, et à 4 pour la Formation Spécialisée, le nombre de représentants titulaires de l'employeur (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires et le cas échéant, au double pour la formation spécialisée).
- d'autoriser le recueil par le Comité Social Territorial, de l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance.
- d'autoriser le recueil par la Formation Spécialisée, de l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance.
- de le charger de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, ***M. le Maire*** *passe la parole à* ***M. Morbidelli*** *: « C'est toujours un peu le même type de questions, est-ce que vous comptez associer les oppositions à ce comité qui me semble important pour la Ville et je pense que les oppositions ont leur place ? »*
M. le Maire *: « J'en prend note. »*

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
VOTE : ***A L'UNANIMITÉ.***

DÉLIBÉRATION N° 20260625_7 : MISE EN PLACE D'UN COFFRE-FORT NUMÉRIQUE POUR LES AGENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE ET DU C.C.A.S. – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU PAS-DE-CALAIS – AUTORISATION DE M. LE MAIRE A SIGNER.

M. le Maire présente à l'Assemblée que, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des collectivités et des établissements publics, le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose la mise en place d'un coffre-fort numérique agent pour permettre la modernisation de la gestion du personnel et notamment dans la communication des bulletins de paie et des documents Ressources Humaines.
Il demande au Conseil Municipal le déploiement du coffre-fort numérique agent et de l'autoriser à signer la convention avec le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
VOTE : A L'UNANIMITÉ.

M. le Maire passe la parole à Mme Briche, Conseillère Municipale Déléguée pour les délibérations n° 8 et 9.

DÉLIBÉRATION N° 20260625_8 : FLANDRE OPALE HABITAT – DÉMOLITION D'UN LOGEMENT SOCIAL SIS 26 RUE JEAN MERMOZ – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.
Mme Briche expose la délibération. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur la déclaration d'intention de démolir présentée par le bailleur social Flandre Opale Habitat pour l'immeuble sis 26 rue Jean Mermoz dont il est propriétaire sur le territoire de la Commune, sous réserve de reconstruire six logements sur la parcelle à destination des familles et de conserver ces logements dans le patrimoine de Flandre Opale Habitat.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
VOTE : A L'UNANIMITÉ.

DÉLIBÉRATION N° 20260625_9 : LOTISSEMENTS COTE D'OPALE ET LA MÉNANDELLE – CESSION DES ESPACES VERTS ARRIÈRES - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 8 DU 13 AVRIL 1992.
Mme Briche présente la délibération par laquelle il est demandé au Conseil Municipal d'abroger la délibération n° 8 du 13 avril 1992.

*Intervention de **M. Sergent** : « Je n'ai pas dû comprendre en commission parce que lorqu'on dit « abrogé » ça veut dire que ce qui a été décidé, est supprimé. On avait vu en commission que les propriétaires des maisons avaient la pleine utilisation des petites parcelles de terrain qu'il y avait derrière leur maison etc. Donc là si on dit « abrogé » ça veut dire que c'est supprimé que ça revient au bailleur. »*
***M. le Maire** : « C'est déjà ça, ça appartient déjà à la Commune. »*
***Mme Briche** : « C'est la vente qui est abrogée. »*
***M. Sergent** : « Mais ils peuvent l'utiliser comme ils veulent ? C'est que la vente est annulée, la Commune le reprend et on leur laisse la charge. »*

***M. le Maire** : « Ils l'ont aujourd'hui comme depuis toujours. »*
***M. Sergent** : « Donc ils sont responsables de ce qui peut se passer sur leur terrain. »*

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
VOTE : A L'UNANIMITÉ.

DÉLIBÉRATION N° 20260625_10 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ÉLECTION DES MEMBRES.

M. le Maire rappelle qu'après avoir fixé les conditions de dépôts de liste pour la Commission d'appel d'offres, il convient lors de cette séance d'en élire les membres. Il est donc procédé à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Monsieur le Maire constate le dépôt dans les délais de trois listes :

Pour la liste n° 1 « Wimereux pour tous » :

Les candidats au poste de titulaire :
- M. Guy BOUTLEUX
- M. Marc DUBRULLE
- M. Bruno LELEU
- Mme Marie-José ROUSSEAU
- M. Christophe CAILLIER

Les candidats au poste de suppléant :
- Mme Cécile DUQUESNE
- M. Serge DEVIN
- M. Christian DESPIERRE
- Mme Micheline FOURNY
- Mme Hélène COLL.

Pour la liste n° 2 « Wimereusiens, avec vous, pour vous » :

Les candidats au poste de titulaire et de suppléant :
- M. Didier SERGENT
- M. Philippe MORBIDELLI
- Mme Valérie PROVIN.

Pour la liste n° 3 « Wimereux 2026-2032 » :

Les candidats au poste de titulaire et de suppléant :
- M. Jean-Christophe GIRES
- M. Jean-Luc JOUGLEUX
- Mme Sandrine BARDEAUX.

M. le Maire demande à deux conseillers municipaux volontaires, MM. Dubrulle et Senecal, pour ensuite procéder au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants :	***27***
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	***00***
- Nombre de suffrages exprimés :	***27***
- Nombre de sièges à pourvoir :	***05***
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :	***5,4***
Pour la liste n° 1 « Wimereux pour tous » a obtenu :	***22***
Pour la liste n° 2 « Wimereusiens, avec vous, pour vous » a obtenu :	***03***
Pour la liste n° 3 « Wimereux 2026-2032 » :	***02***

Après l'attribution au quotient électoral, **la liste n° 1 « Wimereux pour tous »** obtient **quatre sièges.**

Ensuite, après l'application de la méthode du plus fort reste, **la liste n° 2 « Wimereusiens, avec vous, pour vous »** obtient **un siège**.

Sont ainsi déclarés élus comme :

membres titulaires :
- M. Guy BOUTLEUX
- M. Marc DUBRULLE
- M. Bruno LELEU
- Mme Marie-José ROUSSEAU
- M. Didier SERGENT

membres suppléants :
- Mme Cécile DUQUESNE
- M. Serge DEVIN
- M. Christian DESPIERRE
- Mme Micheline FOURNY
- M. Philippe MORBIDELLI

*Intervention de **M. Morbidelli** avant le vote à bulletin secret : « Encore une fois je regrette que l'ensemble des deux oppositions ne soit pas associé et qu'on n'ait pas choisit un nombre qui aurait permis cette association puisque c'est une commission très importante qui nous a rappelé là les montants finalement, depuis ce week-end cette commission est saisie, je suis toujours en attente de ma réponse, peut-être que vous ne l'avez pas reçu sur les emprunts ? »*
***M. le Maire** : « Vous l'avez faite quand cette remarque ? »*
***M. Morbidelli** : « Aux différents conseils municipaux. Ultérieurement. Vous m'avez dit que vous attendiez une réponse de l'Etat »*
***M. le Maire** : « L'Etat a validé et aucune remarque de la part de l'Etat. Et ce système mis en place, c'est légal. »*

M. le Maire passe la parole à M. Despierre, Conseiller Municipal.

DÉLIBÉRATION N° 20260625_11 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CENTRE SOCIOCULTUREL « AUDREY BARTIER » - MODIFICATION.

M. Despierre présente la délibération par laquelle il est demandé à l'Assemblée de désigner un neuvième membre pour représenter la commune de Wimereux au sein de l'instance du CSC suite aux modifications apportées aux statuts du Centre Socioculturel « Audrey Bartier ».

*Intervention de **M. Morbidelli** : « Effectivement, la dernière Assemblée Générale Extraordinaire du Centre Audrey Bartier a été marquée par un déroulement un peu surprenant, qui a vu l'augmentation de ce nombre d'administrateurs. Toujours est-il qu'il semble encore une fois important que l'opposition y soit représentée mais il me semble que ce ne sera pas le cas. »*
***M. le Maire** : « Vous pouvez être représenté en tant que candidat wimereusien. »*
***M. Morbidelli** : « Oui mais je parlais en tant que représentant de la Commune. »*
***M. le Maire** : « Oui mais vous avez la possibilité de vous y présenter quand même. »*

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
VOTE : 22 voix « POUR »
3 voix « CONTRE » (MM. Sergent, Morbidelli et Mme Provin)
2 « ABSTENTIONS » (MM. Gires, Jougleux)

M. le Maire passe la parole à M. Dubrulle, Conseiller Municipal Délégué.

DÉLIBÉRATION N° 20260625_12 : TRAVAUX SUR LES BATIMENTS DU TENNIS CLUB DE WIMEREUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

M. Dubrulle expose la délibération par laquelle il est demandé à l'Assemblée de valider le projet de réfection des bâtiments communaux mis à disposition du Tennis Club de Wimereux et d'autoriser le Maire à solliciter du Département du Pas-de-Calais, sa participation financière la plus élevée.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, **M. le Maire** passe la parole à **M. Sergent :** « Je ne sais pas si un état des lieux complet a été fait depuis que les bâtiments ont réouvert et je ne sais pas si les travaux qui vont être engagés correspondent aussi au souhait ou au projet du Club de tennis. Je vous l'avais dit en commission, je suis étonné de la création d'un parking sur les deux courts de tennis qui ne sont pas utilisés pour l'instant. Une des questions orales fait état d'un état des lieux de maintenance de la mairie concernant tous les bâtiments municipaux. Je pense que cela dépasse largement le cadre de... »*

***M. le Maire** : « La réfection de la toiture a été demandée par le club de tennis également parce qu'il y a des fuites. Bien évidemment, ils attendent après ça depuis des décennies. Les salles fuyaient déjà lors des précédents mandants, elles fuient toujours. Aujourd'hui, on change la toiture et j'ai l'impression qu'on nous le reproche. C'est un peu cavalier.*
Concernant les stationnements car ce n'est pas un parking, c'est du stationnement provisoire pour justement délester pour les tournois de tennis et pour éviter de se garer dans la rue. C'est en accord avec le club de tennis. Après la saison finie, s'il faut refermer, il n'y a pas de soucis de ce côté-là »
***M. Sergent** : « Je pense qu'il n'est pas cavalier de se préoccuper des biens de la Commune. »*
***M. le Maire** : « De la manière dont vous le dites, on a l'impression que ce n'était pas le souhait du club de tennis de faire la toiture. »*
***M. Morbidelli** : « Ça fait plusieurs années qu'il le sollicite. Et ma question c'était de savoir, on m'a parlé qu'il y aurait des cours de paddle qui allaient être construits ? Est-ce que c'est prévu ? Anticipé ?*
***M. le Maire** : « Je n'ai pas reçu le club de tennis pour parler de paddle. Le paddle c'est du sport comme le squash, un peu éphémère, c'est une grande tendance aujourd'hui. Tout le monde veut faire du paddle parce que c'est la mode. Le squash était à la mode mais on n'en parle plus. Les installations sont là. Est-ce qu'il faut le faire et avec quels moyens ? Un club de tennis, c'est un club de tennis. »*
***M. Morbidelli** : « Moi je vous transmets juste une réalité relatée qu'il y avait un projet paddle. Et je vous demande si vous êtes au courant de ce projet paddle et si vous envisagiez de l'accompagner. Après vous voulez ou vous ne voulez pas, vous faites ce que vous voulez mais répondez. Moi je ne juge pas le sport, je dis juste qu'il y a cette proposition qui est sur la table et après je vous interroge à ce sujet. »*
***M. le Maire** : « Ça parle de paddle mais à mon bureau, rien n'est arrivé à ce jour. »*

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter.
VOTE : A L'UNANIMITÉ.

DÉLIBÉRATION N° 20260625_13 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 20260322_5 DU 22 MARS 2026.

M. le Maire porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal. Ces décisions ont été publiées et sont consultables sur le site internet de la Ville ainsi que la délibération les rapportant.

Il s'agit :

- d'une décision municipale fixant les tarifs pour les exposants des « marchés aux livres, CD, vinyles, jeux vidéo d'occasion » des 12 juillet et 09 août 2026, sur la place Contre-torpilleur Chacal.

- d'une décision municipale fixant les tarifs de la « foire à tout » du 07 juin 2026, salle des fêtes
- de conventions mettant à disposition à titre gracieux un véhicule municipal de type minibus de 9 personnes, destiné exclusivement au transport de personnes à des associations.
- d'un marché de travaux pour la réfection de la couverture au tennis club de Wimereux accordé à l'entreprise FENBAT situé à Coudekerque Branche pour un montant de 142 023 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole ***au groupe « Wimereux 2026-2032 »*** *afin de poser ses* ***questions orales****.*

QUESTION N° 1 posée par M. GIRES

Le 30 mars dernier, vous avez adressé aux élus de l'opposition un courrier très précis leur spécifiant, je cite « *toute question, demande d'informations complémentaires auprès de l'administration de la Commune, devra être adressée au Maire. .../... Cela implique qu'un élu n'a pas à se rendre dans les services municipaux pour les solliciter directement* ».

Cette règle s'applique-t-elle indifféremment à tous les Conseillers Municipaux, ou est-elle spécifiquement réservée aux élus de l'opposition ?

Réponse de M. le Maire :

Je confirme que l'administration municipale travaille sous l'autorité du Maire et de son équipe.

QUESTION N° 2 posée par M. GIRES

Ces dernières semaines, vous avez organisé deux petits-déjeuners réunissant conseillers municipaux du groupe majoritaire et agents municipaux, d'abord avec les services techniques le 21 mai, puis avec les agents administratifs le 4 juin. Votre communication à ce sujet a mentionné, je cite : *« un partage entre les nouveaux élus et les agents municipaux »*. Comment se fait-il qu'aucun élu de l'opposition n'ait été informé de ces temps d'échanges avec le personnel de la Commune, et que de fait, il leur a été interdit d'y participer ?

Réponse de M. le Maire :

Là encore, je confirme qu'il s'agit d'une de prise de contact entre le Maire, son équipe et les agents municipaux.

QUESTION N° 3 posée par M. GIRES

Lors du dernier Conseil du 8 avril, vous nous avez demandé d'annuler l'élection de la commission d'appel d'offre opérée lors du conseil précédent, suite à une erreur de procédure de vos équipes ; nous avons accepté et voté cette délibération sans discuter, en respectant votre droit à l'erreur. Mais lors de la délibération qui a immédiatement suivi, l'opposition n'a pas pu présenter de candidats à la Commission de Délégation de Service Public, au motif d'une incompréhension quant à son mode opératoire. Le 3 Mai, nous vous avons adressé une demande écrite pour réexpliquer cette incompréhension et demander l'organisation d'un nouveau scrutin pour cette délégation. Mais dès le lendemain 4 mai, vous nous avez signifié votre refus catégorique à ce sujet. Trouvez-vous équitable de nous demander de régulariser votre erreur puis de sanctionner la nôtre, en interdisant ainsi toute représentation de l'opposition au sein de la Commission de Délégation de Service Public ?

Réponse de M. le Maire :

Il s'agit de deux situations différentes. Concernant la CAO, nous parlons de sécurisation juridique. Pour la Commission de délégation de service public, il s'agit d'un oubli de votre part, malgré, comme je vous l'ai écrit, 3 préalertes. J'ai d'ailleurs pu de nouveau le rappeler à votre représentant lors de la commission du 15 juin dernier.

QUESTION N° 4 posée par M. GIRES

A l'issue du scrutin du 15 mars, vous avez pris un engagement solennel en déclarant publiquement, je vous cite : « je serai attentif au respect de l'opposition et au dialogue, afin que le travail municipal se déroule dans un esprit constructif... ». Puis à la fin du Conseil du 8 avril, vous avez confirmé cet engagement en disant, je cite : « je confirme vouloir respecter les droits de l'opposition, pour autant que cela soit dans un esprit réciproque. .../... ».

Comprenez-vous que les faits précités ne vont pas dans le sens de vos engagements ?

Réponse de M. le Maire :

Je confirme ma position sur la prise en compte des droits des oppositions et confirme être toujours en attente de la réciprocité.

Monsieur le Maire passe la parole ***au groupe « Wimereusiens, avec vous, pour vous »*** *afin de poser ses* ***questions orales****.*

QUESTION N° 1 posée par M. SERGENT

Complément d'une attente formulée en commission : demande d'information - participation aux travaux communautaires sur la modification du PLUI dès septembre 2026 en tant que membre de la commission urbanisme.

Réponse de Monsieur le Maire :
Les membres titulaires de la commission urbanisme seront sollicités à l'automne sur cette thématique.

QUESTION N° 2 posée par M. SERGENT
Pouvez-vous nous produire le plan de maintenance-entretien-réparation des ouvrages publics de la Ville.
Réponse de Monsieur le Maire :
Le sujet sera abordé lors d'une prochaine commission de travaux.

QUESTION N° 3 posée par M. MORBIDELLI
Gestion des épisodes de forte chaleur dans les écoles /
Lors du dernier épisode de chaleur, les équipes enseignantes ont dû gérer seules des classes parfois invivables, sans soutien matériel immédiat ni demande d'évaluation de leurs besoins.
Malgré des demandes de ventilateurs, une fois l'épisode passé, il leur a été répondu qu'il n'y en avait pas en stock !
- **Quelles mesures d'urgence sont prévues pour protéger les élèves et les personnels lors**

des prochains épisodes caniculaires ?
- **La Commune envisage-t-elle l'acquisition de matériels adaptés (ventilateurs, rafraîchisseurs d'air, stores, dispositifs d'ombrage)**
- **Un dispositif de communication avec les directeurs d'école sera-t-il mis en place afin d'apporter un soutien rapide aux établissements ?**

Réponse de Monsieur le Maire :
Je vous réponds sur la situation à 18 h ce soir. L'épisode de canicule est exceptionnel dans la hauteur des températures et sa durée. Il sera sûrement accompagné d'ici la fin de semaine par une vigilance aux orages. Selon mes informations, la vigilance rouge serait en vigueur jusque demain soir minuit. Cette situation qui est de moins en moins inédite a conduit à de nombreux échanges entre tous les intervenants : la municipalité, ses agents, le CSC Audrey Bartier, les écoles et l'Education Nationale, ce qui en soi est une très bonne chose. Un ensemble de préconisations a été appliqué, souvent basées sur le bon sens, allant jusqu'à des décisions plus radicales, comme l'annulation de la fête des Ecoles Pasteur et Fabre d'Eglantine ou encore l'incitation par l'Education Nationale à ne pas scolariser, pour les parents qui le pouvaient, leurs enfants ce jeudi. Cette mesure serait d'ailleurs reconduite demain. Pour cela, la ville a mis à disposition la salle en bois des Salons de la Baie Saint Jean. Concrètement, nous avons alimenté - et continuerons de le faire - les écoles, pour l'ensemble de la communauté éducative, en bouteilles d'eau et en brumisateurs individuels. Nous avons fait l'acquisition pour les dortoirs des maternelles de ventilateurs. Cet épisode que l'on peut qualifier de crise devra faire l'objet d'un bilan critique pour définir un protocole opérationnel. La Commission enseignement est légitime pour s'en emparer.

QUESTION N° 4 posée par M. MORBIDELLI

Monsieur le Maire,

Notre pays connait une vague de chaleur inégalée, par son intensité et sa précocité dans la saison estivale, et qui n'est que le balbutiement d'un réchauffement climatique dont les scientifiques prédisent une aggravation et une accentuation dans les années qui viennent.

Notre commune n'est pas épargnée par ce phénomène, même si les effets peuvent y sembler plus contenues qu'ailleurs, pour le moment.

Dans ce contexte, il nous semblerait utile de créer une commission municipale « réchauffement climatique » dont la mission serait de préparer la commune aux changements qui vont l'affecter. Nous pourrions aborder, entre autres, différents sujets comme les alternatives au bitume ou le traitement différencié des espaces verts (moins de tonte, ...), thèmes mis en exergues par vos collègues du Conseil Départemental, sans oublier les actions plus structurelles (isolation des bâtiments, entretiens de ces derniers, photovoltaïques, ...) !

Il est plus que temps !

Aussi, Monsieur Le Maire, acceptez-vous de mettre en place cette commission ?

Question subsidiaire :

La lutte contre le réchauffement de nos villes et villages passe par une re-végétalisation des espaces publics. Malheureusement, depuis plusieurs années on assiste, à Wimereux, à une minéralisation de ceux-ci. Il est grand temps d'inverser ce mouvement.

Dans un premier temps pourquoi ne pas faire appel aux habitants en les incitant à aménager et entretenir, partout où cela serait possible, des jardinières de trottoir, avec bien évidemment le concours des services compétents de la ville, permettant la délimitation des zones, le creusement des revêtements, la fourniture des bordures, charge aux propriétaires volontaires de planter et entretenir ces espaces ?

Acceptez-vous, Monsieur Le Maire, de promouvoir ce dispositif déjà en place dans plusieurs communes de la région ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Vous affirmez que depuis plusieurs années, on assiste à une minéralisation des espaces publics de notre Commune. C'est faux et pour cela, prenons deux exemples concrets.

Le premier est l'aménagement de l'entrée sud, secteur de la Rue Carnot. 846 m² de zone de plantations et 910 m2 de gazon ont été créés. 6400 essences y ont été implantées.

Deuxième exemple : la première phase des quais.

1970 m2 de surfaces plantées comprenant 110 espèces différentes ont été créées.

130 arbres ont été plantés. Les arbres touchés par l'aménagement des rues Wimet et Soehnlin ont été soit transplantés dans le projet, soit compensés par la plantation de deux nouveaux arbres dans le secteur du square Chabrier.

Notre Commune est membre du projet Interreg « Cool Neighbourhoods ». Au-delà du financement des investissements, l'objectif est de sensibiliser les particuliers, les élus, les agents municipaux, les professionnels de l'aménagement au réchauffement climatique et aux bonnes pratiques à mettre en place.
Or, il s'avère que nous entrons dans cette phase de concertation et d'échanges.
Nous allons mettre en place avec notre partenaire français la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, ainsi que sa ville centre, des cycles de réunions dans lesquelles toute personne intéressée pourra s'insérer.
Enfin, je vous confirme que nous travaillons sur un programme pluri annuel de renaturation des cours de récréation de nos écoles publiques. Celui-ci sera présenté, en son temps, à la commission des travaux.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 40.

Le 16 juillet 2026.

Vu le D.G.S.

Le Président de séance,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE.

MAIRIE DE WIMEREUX
62930

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint au Maire,
Jean-Michel SAMUEL.